



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 07 octobre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Affichage de la convocation : 02 octobre 2025

Affichage des délibérations : 13 octobre 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

Etais(en)t absent(s) et excusé(s) : néant

Etais(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

- Mme Laurence **DUTOYA** donne procuration à Mme Ghislaine **LOUAISIL**
- M. Olivier **ALLAIN** donne procuration à M. Gilles **HAMON**
- Mme Maryvonne **VOISIN** donne procuration à M. Alexandre **MASSARD**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Alexandre **MASSARD** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **12** - Nombre de votants : **15**

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 09 septembre 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2025** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

ORDRE DU JOUR

- ↳ **Travaux de voirie - Réfection des trottoirs** : attribution du marché de travaux ;
- ↳ **Prix fleurissement** : attribution des prix pour l'année 2025 ;
- ↳ **Mutualisation des services Enfance Jeunesse** : présentation du projet ;
- ↳ **Participation du Conseil Municipal Enfants** à l'achat d'un trampoline ;
- ↳ **Reprise de l'actif du Bar « Le Décibel »** ;
- ↳ **Construction d'une micro-crèche** : état d'avancement de l'opération ;
- ↳ **Etude de devis** : néant ;
- ↳ **Amicale des sapeurs-Pompiers d'Ernée** : demande d'éligibilité à une subvention communale ;
- ↳ **Opération « oranges et brioches »** de l'association départementale paralysie cérébrale en Mayenne ;
- ↳ **Affaires diverses** : présentation de l'étude de déplacement communal réalisée par le Cabinet Egis (annulation de la réunion du 09 octobre 2025).



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 07 octobre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Affichage de la convocation : 02 octobre 2025

Affichage des délibérations : 13 octobre 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

Etais(en)t absent(s) et excusé(s) : néant

Etais(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

- Mme Laurence **DUTOYA** donne procuration à Mme Ghislaine **LOUAISIL**
- M. Olivier **ALLAIN** donne procuration à M. Gilles **HAMON**
- Mme Maryvonne **VOISIN** donne procuration à M. Alexandre **MASSARD**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Alexandre **MASSARD** a été désigné secrétaire de séance.

Abstention de M. Alexandre MASSARD

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 12 - Nombre de votants : 13 |
|--|

| N° | OBJET DE LA DELIBERATION |
|-------------------|--|
| 2025 / 074 | Travaux de voirie - Réfection des trottoirs Rue des Buissons et Rue des Vaudrennes : attribution du marché de travaux |

Par délibération n° 2025/056 en date du 16 juin 2025, le Conseil Municipal a acté la réalisation des travaux de réfection des trottoirs Rue des Buissons et Rue des Vaudrennes. Plusieurs entreprises ont été contactées. Les offres étaient à retourner pour le 12 septembre dernier.

Le SC Ingénierie Voirie de la Communauté de Communes de l'Ernée a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Un tableau d'analyse des offres a été transmis pour présentation au conseil municipal et attribution du marché de travaux.

Le Conseil Municipal doit donner son avis.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le lancement de la consultation et de la mise en concurrence des entreprises lancée avec une remise des offres fixée au plus tard le 12 septembre 2025 pour la réalisation des travaux de réfection des trottoirs Rue des Buissons et Rue des Vaudrennes ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des offres et la restitution de l'analyse des offres réalisée par le SC Ingénierie Voirie de la Communauté de Communes de l'Ernée ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer le marché à l'une des entreprises soumissionnaires ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres

- ↳ **ATTRIBUE** le marché de voirie pour la réalisation des travaux de réfection des trottoirs Rue des Buissons et Rue des Vaudrennes à l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant de 18 873.70 Euros HT soit 22 648.44 Euros TTC ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à notifier et à signer le marché ainsi que toute pièce relative à la présente attribution ;
- ↳ **MISSIONNE** le SC Ingénierie Voirie de la Communauté de Communes de l'Ernée pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ↳ M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 10 octobre 2025

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 07 octobre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Affichage de la convocation : 02 octobre 2025

Affichage des délibérations : 13 octobre 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

Etais(en)t absent(s) et excusé(s) : néant

Etais(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

- Mme Laurence **DUTOYA** donne procuration à Mme Ghislaine **LOUAISIL**
- M. Olivier **ALLAIN** donne procuration à M. Gilles **HAMON**
- Mme Maryvonne **VOISIN** donne procuration à M. Alexandre **MASSARD**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Alexandre **MASSARD** a été désigné secrétaire de séance.

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 12 - Nombre de votants : 15 |
|--|

| N° | OBJET DE LA DELIBERATION |
|-------------------|---|
| 2025 / 075 | Prix fleurissement pour l'année 2025 |

Comme chaque année, il convient de définir le prix fleurissement. Depuis 2023, une nouvelle catégorie a été ajoutée : maison avec décor vivaces et paillage minéral.

Le Conseil Municipal doit valider les différents prix tels que présentés et identiques à l'an passé. Il est proposé, comme les années précédentes, de donner ces prix sous forme de bons d'achat. La remise des prix est fixée le samedi 15 novembre 2025 à la salle L'Oscence, située Rue de Bel Air, avec l'accueil des nouveaux habitants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le classement des maisons fleuries en centre bourg, effectué par le jury des maisons fleuries lors de son passage du mardi 15 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les prix à attribuer aux lauréats des maisons fleuries 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↳ **VALIDE** les prix du fleurissement pour l'année 2025 tels que présentés précédemment et qui seront transmis sous forme de bons d'achat :

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



| Prix Maisons Fleuries | Année 2025 |
|---|--|
| Catégorie 1 : maison avec jardin très visible de la rue | |
| 1 ^{er} prix | 30 € + 1 plante |
| 2 ^{ème} prix | 25 € + 1 plante |
| 3 ^{ème} prix | 20 € + 1 plante |
| Catégorie 2 : décor floral sur la voie publique - fenêtres et murs | |
| 1 ^{er} prix | 25 € + 1 plante |
| Catégorie 3 : balcons, terrasses, cours, jardinets | |
| 1 ^{er} prix | 25 € + 1 plante |
| Catégorie 4 : jardins paysagers | |
| 1 ^{er} prix | 25 € + 1 plante |
| Catégorie 5 : Maison avec décor vivaces et paillage minéral | |
| 1 ^{er} prix | 25 € + 1 plante |
| Bénévoles : « Bibliothèque » - « Décorations de Noël » | Ballotins de chocolats (environ 25) |

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision
↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 10 octobre 2025

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 07 octobre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Affichage de la convocation : 02 octobre 2025

Affichage des délibérations : 13 octobre 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

Etais(en)t absent(s) et excusé(s) : néant

Etais(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

- Mme Laurence **DUTOYA** donne procuration à Mme Ghislaine **LOUAISIL**
- M. Olivier **ALLAIN** donne procuration à M. Gilles **HAMON**
- Mme Maryvonne **VOISIN** donne procuration à M. Alexandre **MASSARD**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Alexandre **MASSARD** a été désigné secrétaire de séance.

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 12 - Nombre de votants : 15 |
|--|

| N° | OBJET DE LA DELIBERATION |
|-------------------|--|
| 2025 / 076 | Participation du Conseil Municipal Enfants à l'achat d'un trampoline : don en numéraire |

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que certains enfants faisant partie du CME ont décidé de participer au vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes en 2022 pour récolter des fonds. Ils ont reçu différents dons d'objets de familles montenaysiennes pour les vendre. Ils ont également vendu des objets leur appartenant personnellement. Le stand au vide-greniers a été tenu par des enfants et leurs parents.

Les jeunes ont décidé de faire don de l'argent récolté à la commune pour participer à l'achat d'un trampoline (on peut dire qu'il s'agit d'une contribution à cet achat).

Les objets invendus, qui ne sont en aucun cas des biens communaux, ont été donnés à la Petite Boutique d'Ernée.

Le don s'élève à 97 Euros. Le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour accepter le don.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision du Conseil Municipal Enfants n° 2022-016-CME du 07 novembre 2022 ;

VU le guide des imputations budgétaires en M57, notamment son compte 10251 « dons et legs en capital » ;

VU l'avis du Service de Gestion Comptable de Mayenne émis le 11 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir encaisser le don fait par le CME de Montenay ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↳ **DÉCIDE** d'accepter le don de 97 €uros fait par le Conseil Municipal Enfants de Montenay ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 10 octobre 2025

(Signature space for the Mayor)

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 07 octobre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Affichage de la convocation : 02 octobre 2025

Affichage des délibérations : 13 octobre 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : néant

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

- Mme Laurence **DUTOYA** donne procuration à Mme Ghislaine **LOUAISIL**
- M. Olivier **ALLAIN** donne procuration à M. Gilles **HAMON**
- Mme Maryvonne **VOISIN** donne procuration à M. Alexandre **MASSARD**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Alexandre **MASSARD** a été désigné secrétaire de séance.

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 12 - Nombre de votants : 15 |
|--|

| N° | OBJET DE LA DELIBERATION |
|-------------------|---|
| 2025 / 077 | Reprise de l'actif du bar « Le Décibel » par M. STEUNOU Stéphane |

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le repreneur du Bar Le décibel, Monsieur Stéphane STEUNOU a fait une proposition financière à la commune pour reprendre une partie de l'actif du bar. Son offre s'élève à 6 000 Euros HT. La liste du matériel proposé à la reprise est jointe en annexe. L'ouverture du commerce est prévue le 03 novembre prochain.

M. HAMEAU donne lecture du matériel repris. Il est demandé par l'assemblée délibérante de se renseigner auprès du SGC de Mayenne afin de savoir comment la commune pourrait vendre les biens restants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la prononciation de la liquidation judiciaire du bar Le Décibel tenu par M. HAMON Florentin ;

VU le procès-verbal d'inventaire établi par Ouest Offices Commissaires de justice, M. Olivier STEYAERT, le 7 février 2023 ;

VU la délibération n° 2023/088 en date du 07 novembre 2023 du conseil municipal de Montenay actant la reprise des actifs de la procédure et ce, dans l'attente d'un repreneur ;

CONSIDÉRANT la reprise du commerce par M. STEUNOU Stéphane et sa proposition de rachat d'une partie de l'actif de la procédure ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Commune de MONTENAY (53500)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↳ **DÉCIDE** d'accepter l'offre de 6 000 Euros HT soit 7 200 Euros TTC pour la reprise d'une partie de l'actif de la procédure de liquidation judiciaire du bar Le décibel acquis par la commune ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** le Maire de procéder à l'encaissement de la somme correspondant à la présente reprise ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 10 octobre 2025

(Signature)

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



§ AFFAIRES DIVERSES §

Présentation de l'étude sur le Plan de déplacement communal réalisée par le cabinet Egis suite à la déambulation qui s'est déroulée le 29 avril dernier.

§ A NOTER DANS VOS AGENDAS §

- ❖ Prochain Conseil Municipal : le mardi 18 novembre 2025
- ❖ CECAS : Repas des aînés : le dimanche 30 novembre 2025
- ❖ Spectacle de Noël : le vendredi 05 décembre 2025
- ❖ Elections municipales 2026 :
 - 1^{er} tour le dimanche 15 mars 2026
 - 2^{ème} tour le dimanche 22 mars 2026

Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 07 octobre 2025
- 2. Procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025
- 3. Travaux de voirie - réfection des trottoirs : tableau d'analyse des offres
- 4. Mutualisation du Service Enfance Jeunesse : projet PEDTi et documents de travail
- 5. Reprise de l'actif du bar « Le décibel » : proposition du repreneur
- 6. Plan de déplacement communal - phase 1 diagnostic

Liste des délibérations prises lors de la séance du 07 octobre 2025

| | |
|-------------------|---|
| 2025 / 074 | Travaux de voirie - Réfection des trottoirs Rue des Buissons et Rue des Vaudrennes : attribution du marché de travaux à PIGEON TP LOIRE ANJOU |
| 2025 / 075 | Prix fleurissement pour l'année 2025 |
| 2025 / 076 | Participation du Conseil Municipal Enfants à l'achat d'un trampoline : don en numéraire |
| 2025 / 077 | Reprise de l'actif du bar Le décibel par M. STEUNOU Stéphane |